Qu'est-ce qu'un emprunt obligataire?

Un emprunt obligataire est une dette émise par une personne morale (une entreprise privée, une société publique, un Etat ou une collectivité publique) pour se financer auprès d'investisseurs. Les obligations sont des titres financiers assimilables à une dette pour l'entreprise qui émet les titres.

En somme, l'emprunt obligataire est une source de financement par émission de titres qui permet à toute entreprise de financer tout type de besoin à plus ou moins long terme.

Comment se matérialise mon investissement ?

En souscrivant à une obligation, vous devenez propriétaire d'un titre de créance qui indique contractuellement que l'entreprise a une dette envers vous.

Vous signez un bulletin de souscription qui vous lie contractuellement à l'émetteur que vous financez.

Ce bulletin est juridiquement votre titre de propriété.

Quelles sont les caractéristiques d'une obligation?

Une valeur nominale

C'est le prix à payer pour acquérir une obligation lors d'une émission obligataire

Maturité

C'est la durée de vie d'une obligation

Taux de coupon

C'est le taux d'intérêt annuel versé au détenteur d'une obligation

• Date d'émission ou date de jouissance

C'est la date de départ du calcul des intérêts

• Date d'échéance ou date de maturité

C'est la date à laquelle une obligation est entièrement remboursée. C'est la fin de vie d'une obligation

Mode de remboursement

Le détenteur d'une obligation peut notamment se faire rembourser entièrement en date de maturité (on parle de remboursement à maturité ou de remboursement in fine) ou par amortissements (les remboursements sont étalés dans le temps)

Mode de paiement des coupons

Le détenteur d'une obligation peut notamment percevoir des intérêts tous les ans ou tous les six mois

Cession d'obligation

Le détenteur d'une obligation peut revendre son titre sur le marché secondaire

Rachat d'obligation

Une entreprise peut vouloir racheter une partie ou toutes les obligations qu'elle a émises, c'est-à-dire qu'elle effectue un remboursement anticipé de sa dette

Comment est fixé le taux d'intérêt (coupon) d'une obligation ?

La SGI arrangeur dresse le profil de l'émetteur et procède à son évaluation basée sur l'analyse de son risque de crédit (analyse du secteur, de l'activité, de l'historique et des projections financières). Celle-ci reflète le niveau de risque et la tranche de taux d'intérêt correspondante permettant ainsi la fixation du taux d'intérêt.

En souscrivant à des obligations, vous connaissez à l'avance le rendement de votre investissement. Les intérêts fixes et périodiques vous permettent à l'avance et dès le début de connaitre le rendement de votre investissement, dès lors que vous gardez vos obligations jusqu'à échéance.

Puis-je revendre mes obligations?

Les titres sont cotés à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et pourront être échangés librement sur le marché secondaire.

Le marché secondaire

Une fois les titres acquis sur le marché primaire durant la période de souscription, il est possible de les échanger sur le marché secondaire. Ce dernier fait intervenir les acheteurs et les vendeurs de titres déjà émis et acquis sur le marché primaire. Il totalise englobe la quasi-totalité des échanges et assure ainsi la liquidité des investissements.

Quel montant puis-je investir et à quel prix ?

Vous pouvez investir à partir de 99 000 FCFA (valeur basse nominale de l'obligation soit 100 titres à 9900 FCFA prix plancher) sans limite de montant.

Votre prix de soumission devra être compris entre FCFA 9900 et FCFA 10 000. Selon le prix choisi, le rendement infini sera de :

Prix de Soumission	TRI correspondant (HT)
9 900 CFA	7,48%
9 910 CFA	7,45%
9 920 CFA	7,41%
9 930 CFA	7,37%
9 940 CFA	7,34%
9 950 CFA	7,30%
9 960 CFA	7,26%
9 970 CFA	7,23%
9 980 CFA	7,19%
9 990 CFA	7,15%
10 000 CFA	7,12%
10 010 CFA	7,08%
10 020 CFA	7,04%
10 030 CFA	7,01%
10 040 CFA	6,97%
10 050 CFA	6,93%
10 060 CFA	6,90%
10 070 CFA	6,86%
10 080 CFA	6,83%
10 090 CFA	6,79%
10 100 CFA	6,75%

Que stipule concrètement la note d'information?

Pour chaque émission d'obligations, vous avez accès à la note d'information de l'opération concernée avant de prendre votre décision d'investissement. Cette note reprend les termes et conditions de l'emprunt obligataire présenté à savoir le montant de l'émission, le taux d'intérêt, la durée, l'échéancier de remboursement et les clauses de protection des droits des investisseurs. Cet engagement signifie que la société émettrice d'obligations a une dette envers vous, elle doit vous payer des intérêts et le capital investi selon l'échéancier fixé à l'avance. Le rendement de votre investissement est connu dès le départ avant que vous ne preniez votre décision de souscription

Quels droits me donnent les obligations?

En souscrivant aux obligations, vous avez un droit d'information et de rémunération (coupons d'obligations).

En effet, une obligation vous donne droit à des coupons, c'est un intérêt exprimé en pourcentage annuel et calculé sur le montant de votre investissement. Les conditions de cette rémunération sont fixées dès le départ.

Qui peut souscrire?

La souscription est ouverte à toutes les catégories d'investisseurs, personnes physiques et personnes morales, résidantes ou non de la zone UMOA. La souscription se fera en monnaie locale, FCFA, ainsi que les remboursements de l'Emetteur.

Comment souscrire?

Les souscriptions seront reçues auprès de la SGI IMPAXIS SECURITIES

Une souscription est dite complète à la réception des éléments suivants :

- 1. Le bulletin de souscription dûment complété et signé
- 2. La réception effective des fonds (capital à investir)

Combien me rapporte mon investissement?

Le remboursement se réalise selon les différentes modalités prévues dans la note d'information. A cet effet, un simulateur est mis à disposition des investisseurs sur le site dédié à l'opération (lien ici).

Quels sont les investissements spécifiques qui seront financés par cet emprunt Obligataire ?

Dans la continuité du renforcement de la surface financière, de l'activité commerciale et du système d'information, Fidelis Finance a mis en place son nouveau plan stratégique « CAP 2025 ». Depuis sa création, la Société a contribué à l'économie réelle en y injectant plus de 100 milliards de FCFA à travers près de 2 350 projets d'investissement.

Afin de continuer à soutenir les PME / PMI, Fidelis Finance a développé un plan stratégique articulé autour de 3 principaux points :

- Doubler le niveau annuel moyen de mise en place de nouveaux crédits par rapport à la période 2017-2021, soit une moyenne annuelle de 20 milliards de FCFA
- Tripler le portefeuille de la succursale ivoirienne pour atteindre celui du pays historique et faire du marché ivoirien le fer de lance du Groupe à l'horizon 2025
- Consolider le niveau de ROE annuel moyen et le maintenir à un niveau attractif pour ses actionnaires

Dans le cadre de ses activités et du déploiement de son plan stratégique en cours, Fidelis mobilise 15 Milliards de FCFA pour financer des projets dans la zone UEMOA. Historiquement le montant moyen de crédit décaissé par projet est de 102 Millions de FCFA. Grâce à cette mobilisation de nouvelle ressources, Fidelis Finance sera en mesure d'accroitre sa production moyenne tout en augmentant le montant moyen de crédit décaissé de 102 Millions de FCFA à 256 Millions de FCFA, soit une augmentation de 2,5x.

Ces financements sont identifiés dans les pays d'exploitation et regroupent plusieurs secteurs répartis ci-dessous :

- 62% des ressources mobilisées serviront à financer les secteurs du commerce et services représentant 46 clients sur un total de 78 projets à financer.
- 85% des ressources levées seront destinées à renforcer l'activité historique de la Société, à savoir des services de crédit classique et crédit-bail (équipement, automobile, immobilier, etc.)

Quelles sont les modalités de souscription et le schéma d'allocation

Le placement des obligations "Fidelis Finance CAP25 7,00% 2023 - 2028" se fera exclusivement auprès de la SGI Impaxis Securities, Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF-UMOA).

L'allocation des titres se fera durant la période de souscription suivant l'ordre d'arrivée des souscriptions complètes et les souscripteurs seront servis à hauteur de leur demande dans la limite des titres disponibles.

L'allocation se fera selon le principe décrit ci-dessous :

• Clôture à Jour J si le montant recherché est atteint avec le mode d'allocation suivant :

Une centralisation des fichiers de souscription à partir de 08h00 du matin le jour d'ouverture des souscriptions.

Seules les souscriptions supérieures ou égales au prix plancher de 9900 FCFA seront considérées Les offres au prix les plus élevés sont servies en premier, celles de niveau inférieur le sont ensuite jusqu'à ce que la quantité

de titres à émettre soit atteinte (pour le montant de 15 milliards que vise l'Emetteur)

En cas de dépassement du montant sur le dernier niveau de prix permettant d'atteindre le montant, une allocation au pro rata

En cas de depassement du montant sur le dernier niveau de prix permettant d'atteindre le montant, une allocation au pro rata sera faite pour les lignes correspondant à ce niveau de prix. Ceci implique que toutes les lignes précédentes avec un prix supérieur sont alloués à 100%

Absence de clôture à Jour J si le montant recherché n'est pas atteint :

 alle et a conscient de la 1 à la fin de la période de conscient au serie de la conscient

La collecte se poursuit de J+1 à la fin de la période de souscription avec : Les souscriptions ne sont retenues que pour les prix supérieurs au minimum fixé Le montant à souscrire étant le reliquat après chaque journée

- A partir de J+1, toutes les souscriptions sont allouées sur la base du prix supérieur au prix minimum
- A la clôture de l'Opération, chaque investisseur est informé dans les 24 heures du montant alloué

Quel est le régime fiscal des obligations ?

Les revenus de ces obligations sont soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans le pays de résidence de l'investisseur au moment du paiement des intérêts et du capital.